

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
HERAULT MEDITERRANEE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille huit

et le LUNDI QUATORZE AVRIL à dix-huit heures trente

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur Gilles D'ETTORE, Président sortant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Présents :

Délégués Titulaires : MM AMIEL Guy ; Mme ANTOINE Christine ; MM. AT Jean-Marie ; AUGÉ Jean ; BARRAU Gérard ; BONNAFOUX Jean-Michel ; Mme BUCHACA Josiane ; M. D'ETTORE Gilles ; Mme DOLZ Rosine ; MM. DREVET Fabrice ; DRUILLE Richard ; EXPOSITO Claude ; FAGES Roger ; FEDERICI Patrick ; FREY Sébastien ; GAIRAUD Robert ; GARRIGA Jacques ; GAUDY Vincent ; HUPPÉ Philippe ; Mme IVORRA Marie ; M. LANDRY Jean-Noël ; Mme MAERTEN Marion ; MM. MARHUENDA Pierre ; MARTINEZ Jean ; MILLAT Gérard ; MILLAT Guy ; MONÉDÉRO Richard ; NADAL Thierry ; PEPIN-BONET Stéphane ; PEREZ Gérard ; Mme PUIG Nelly ; MM. RALUY Robert ; REVALOR Ansiau ; Mme RODRIGUES Angéla ; M. ROQUES Jean ; Mme SALGAS Véronique ; MM. SANCHEZ Henry ; SERS Jean-Charles ; SICARD Edgar ; SOULIER Jean-Pierre ; THERON Christian ; TOBENA Adnré ; TRINQUIER Michel ; VOGEL-SINGER Alain.

– COMPTE RENDU –

► **Monsieur Roger FAGES, doyen de la séance prononce le discours suivant :**

« Le privilège de l'âge me donne la responsabilité, lors de cette séance publique de l'installation de notre nouveau Conseil communautaire, et de faire procéder à l'élection du Président de notre Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Mais auparavant, sans trop abuser du temps qui m'est donné, je voudrais vous faire part de quelques observations ou opinions.

Je souhaite adresser tout d'abord mes sincères et chaleureuses félicitations à tous ceux qui nouvellement élus ou réélus dans leurs diverses communes ont été désignés par leurs Conseils Municipaux pour les représenter au sein de notre Communauté d'Agglomération. Ils vont devoir pendant les six prochaines années animer, conforter et développer notre Communauté de façon effective et réelle sur l'ensemble de son territoire.

Je voudrais en cette circonstance avoir aussi une attention amicale et reconnaissante pour tous ceux qui ont cessé de siéger au sein de notre Conseil communautaire. Certains l'ont fait volontairement par choix personnel et d'autres ont subi le sort contraire des urnes. A tous je présente en notre nom tous mes remerciements amicaux et reconnaissants pour tout le travail accompli durant la phase tampon délicate et cruciale de création d'une instance communautaire telle que l'Agglomération Hérault Méditerranée.

Au delà, il me paraît utile de formuler certaines réalités qui de façon permanente vont sous-tendre et parfois conditionner nos initiatives et nos décisions.

Tout d'abord, il convient d'exprimer notre satisfaction d'avoir réussi à créer cette Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par la volonté des deux Conseils Communautaires du Pays d'Agde et du Pays de Pézenas auxquels se sont associées les communes de Bessan, Florensac et Lézignan la Cèbe.

Aujourd'hui campée sur un territoire attractif, vivant, diversifié et dynamique notre Communauté dispose des bases nécessaires à son renforcement, à son évolution et à son développement si nous avons la sagesse de faire avec pertinence les choix qui s'imposent et d'engager avec raison les initiatives et les actions qui en résultent. Au delà nous devons intégrer à notre réflexion deux éléments majeurs qui sont représentés d'une part par la situation géographique et stratégique remarquable de notre territoire à la fois central et littoral et d'autre part par le caractère particulier de notre Région Languedoc-Roussillon et plus précisément de notre département héraultais.

En effet, nous avons l'avantage de connaître dans cet environnement de façon significative et concomitante une croissance démographique forte, moteur reconnu d'une large part de notre progression, une expansion économique confirmée à un bon niveau et enfin une amélioration notable de l'emploi même si ce poste s'avère pour notre Communauté d'Agglomération encore très préoccupant et insuffisant par rapport aux situations enregistrées.

Ces constats ne sont évidemment pas sans conséquence pour le pilotage et le fonctionnement de notre agglomération notamment dans la nécessité d'arrêter une vision claire de notre action, d'anticiper les effets perturbateurs de la croissance démographique et surtout de provoquer les conditions permettant à tous les niveaux le développement économique indispensable à la création d'entreprises, d'activités, d'emplois de ressources et de richesses qui seules nous permettront de répondre aux besoins d'aménagement d'équipements, de services que nous ressentons dans l'expression des besoins et des attentes de nos collectivités et de nos populations.

Enfin, il ne semble que nous devons veiller à exercer nos compétences respectives et nos prérogatives éventuelles dans un esprit de concertation et d'union qui seul permet la recherche des solutions aux problèmes, situations et difficultés auxquelles nous serons inévitablement confrontés.

La fonction et le rôle principaux de notre Agglomération doit être d'apporter la compétence et la capacité d'initiative et d'action dont nos communes en raison de leur tailles et de leurs moyens ne disposent pas et dont elles ont largement besoin.

Cette nouvelle structure intercommunale ne doit pas apparaître comme une charge et une contrainte mais comme une chance et une valeur ajoutée qui doivent donner à notre communauté, à nos collectivités locales et à nos populations la possibilité et les moyens de construire un territoire attractif, solidaire, humain et dynamique où il fera bon vivre.

Je suis convaincu que sous l'égide de notre futur Président, les vice présidents et les conseillers communautaires sauront provoquer et créer les conditions de la réussite, de l'expansion et du développement. C'est le voeu qu'à cette occasion je souhaitais formuler de façon sincère, déterminée et convaincue ».

* * * * *

* *

*

1.→ MISE EN PLACE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE :

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président sortant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée expose que par Arrêté n° 2002-1-5799 en date du 17 décembre 2002 monsieur le Préfet de l'Hérault a autorisé la création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 31 décembre 2002 et suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il convient de mettre en place les conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Par conséquent, il donne lecture des délégués titulaires (44) et suppléants (24) désignés par chacune des communes adhérentes par délibération de leur Conseil Municipal et procède à leur installation dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

44 Délégués titulaires de la CAHM	Représentants des 19 communes
M. AMIEL Guy	Saint Thibéry
Mme ANTOINE Christine	Agde
M. AT Jean-Marie	Aumes
M. AUGÉ Jean	Saint Thibéry
BARRAU Gérard	Pinet
BONNAFOUX Jean-Michel	Montagnac
Mme BUCHACA Josiane	Vias
M. D'ETTORE Gilles	Agde
Mme DOLZ Rosine	Pomérols
M. DREVET Patrice	Pézenas
M. DRUILLE Richard	Agde
M. EXPOSITO Claude	Portiragnes
M. FAGES Roger	Montagnac
M. FEDERICI Patrick	Bessan
M. FREY Sébastien	Agde
M. GAIRAUD Robert	Pomérols
M. GARRIGA Jacques	Montagnac
M. GAUDY Vincent	Florensac
M. HUPPÉ Philippe	Adissan
Mme IVORRA Marie	Pézenas
M. LANDRY Jean-Noël	Lézignan la Cèbe
Mme MAERTEN Marion	Agde
M. MARHUENDA Pierre	Florensac
M. MARTINEZ Jean	Caux
M. MILLAT Gérard	Agde
M. MILLAT Guy	Nizas
M. MONÉDÉRO Richard	Vias
M. NADAL Thierry	Agde
M. PEPIN-BONET Stéphane	Bessan
M. PEREZ Gérard	Portiragnes
Mme PUIG Nelly	Vias
M. RALUY Robert	Bessan
M. REVALOR Ansiau	Pézenas

Mme RODRIGUEZ Angéla	Pézenas
M. ROQUES Jean	Florensac
Mme SALGAS Véronique	Agde
M. SANCHEZ Henry	Cazouls d'Hérault
M. SERS Jean-Charles	Castelnau de Guers
M. SICARD Edgar	Nézignan l'Evêque
M. SOULIER Jean-Pierre	Sains Pons de Mauchiens
M. THERON Christian	Agde
M. TOBENA André	Agde
M. TRINQUIER Michel	Caux
M. VOGEL-SINGER Alain	Pézenas

24 Délégués suppléants de la CAHM	Représentants des 19 communes
M. ALARCON Pierre	Pomérols
Mme BALON Fabienne	Pézenas
M. BONNARIC Guilhem	Montagnac
M. CHAILLOU Jean-Luc	Agde
M. FOURESTIER Didier	Lézignan la Cèbe
M. GIRAUD Francis	Saint Thibéry
M. De GRAVE Jean	Aumes
Mme HOULES Anne	Agde
Mme KELLER Yvonne	Agde
Mme KERVELLA Géraldine	Agde
M. MARTINEZ Alphonse	Caux
M. MATA Enrique	Florensac
Mme MATTIA Marie-Hélène	Agde
Mme NEGRE Atika	Bessan
Mme NOUGARET Marie-Pierre	Adissan
Mme PENARRUBIA Christiane	Pézenas
M. PEREZ Robert	Pinet
Mme PRADEL Christine	Saint Pons de Mauchiens
Mme ROULET Geneviève	Nizas
M. ROUSSE Paul	Cazouls d'Hérault
M. RYAUX Alain	Nézignan l'Evêque
M. THIEULE Jean-Pierre	Castelnau de Geurs
M. VAYRETTE Frédéric	Portiragnes
M. VIGNON Michel	Vias

2. → ELECTION DU PRESIDENT :

Monsieur Roger FAGES, doyen d'âge du Conseil communautaire qui assure la présidence expose que suite à la désignation des délégués titulaires et suppléants par chacune des communes adhérentes par délibération de leur conseil municipal, il a été procédé précédemment par délibération n°1 à leur installation dans leurs fonctions de conseillers communautaires. Il convient, à présent, de procéder à l'élection du Président de la structure qui doit être élu parmi les membres du Conseil communautaire par scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les bulletins de vote ayant été distribués sur table avant l'ouverture de la séance, le Doyen d'âge fait appel à candidature.

Monsieur Alain VOGEL-SINGER propose la candidature de monsieur Gilles D'ETTORE, Président sortant. Monsieur FAGES, après avoir fait nommer par l'Assemblée le secrétaire de séance en la personne de monsieur Stéphane PEPIN-

BONET, invite l'Assemblée délibérante à procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur PEPIN procède au dépouillement et communique à l'Assemblée les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin : candidat Gilles D'ETTORE

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	5 bulletins blancs – 1 bulletin nul
Nombre de suffrages exprimés	38
Nombre de voix recueillies	38

⇒ **Le Conseil communautaire**
Après avoir voté à bulletin secret,

- **A ELU** monsieur D'ETTORE Gilles à la majorité absolue ;
- **PROCLAME** monsieur D'ETTORE Gilles, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et procède à son installation immédiate.

→ **Monsieur D'ETTORE** -

« Je tâcherai d'être un Président, comme je l'ai été depuis cinq ans à la création de notre Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec la fusion des deux Communautés de communes du Pays de Pézenas et des Pays d'Agde et des communes isolées Bessan, Florensac et Lézignan la Cèbe qui nous ont rejoint.

Je tiens à ce que nous gardions cette solidarité entre les communes afin de mettre en oeuvre l'ensemble de nos projets qui portent l'avenir de nos concitoyens et, notamment dans le domaine du développement économique afin que les jeunes qui n'ont pas d'emploi puissent en trouver sur notre territoire et notamment hors période saisonnière.

Beaucoup d'attention sera accordée dans le secteur de l'habitat afin d'accueillir les nouvelles populations pour qu'elles puissent trouver un logement décent sur notre territoire.

Nous devons privilégier l'harmonie urbaine d'un point de vue environnemental et préserver notre patrimoine ainsi que les activités dans le domaine de la pêche et de la viticulture.

Je compte sur vous tous pour apporter des idées et votre concours dans ce projet collectif d'envergure pour ce grand territoire qui est le notre. Il faudrait, dès à présent penser et réfléchir à l'évolution de notre projet d'agglomération dont la finalité est de toujours préserver les intérêts de nos concitoyens.

Je serai un président à l'écoute et tourné vers l'avenir. La CAHM nous a appris à partager et à vivre ensemble ce qui est une excellente chose pour les concitoyens que nous représentons et nous devons toujours garder à l'esprit cette ligne de conduite qui a été menée jusqu'à présent. Je tiens à ce que nous respections les résultats électoraux, et que chacun d'entre vous ai droit à la parole et au débat car c'est ensemble que nous avancerons et nous devons commencer dès à présent car beaucoup de travail nous attend ».

3. → DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DE LA CAHM :

Monsieur le Président, Giles D'ETTORE expose que, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif. Il propose aux membres du Conseil communautaire de fixer le nombre de vice présidents à douze et les invite à délibérer.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **DE CREER** douze postes de vice présidents.

→ Monsieur le Président bien que n'étant pas juridiquement obligé de le faire, mais par souci de transparence il informe l'Assemblée délibérante de son souhait de mettre en place cinq conseillers communautaires délégués pour seconder certains vice présidents qui seront :

- **M. HUPPÉ Philippe**, Conseiller délégué auprès du 9ème vice président, chargé de la mise en valeur des coeurs de ville historique et des métiers d'art.
- **M. BARRAU Gérard**, Conseiller délégué auprès du 5ème vice président, chargé des espaces verts, de la propreté voirie et de l'entretien des bâtiments
- **M. SOULIER Jean-Pierre**, Conseiller délégué auprès du 6ème vice président, chargé de la viticulture
- **M. REVALOR Ansiou** Conseiller Délégué auprès du 1er vice président, chargé des espaces naturels.
- **M. FAGES Roger**, Conseiller délégué auprès du Président, chargé de l'emploi et de l'insertion.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur EXPOSITO, maire de Portiragnes.

→ Monsieur EXPOSITO -

Avant de passer aux votes des vice présidents, M. EXPOSITO informe l'assemblée délibérante que les délégués de Portiragnes voteront « blanc » tout comme ils viennent de le faire pour l'élection du Président de la CAHM. Cette prise de position fait suite à la rencontre qui a eu lieu vendredi dernier entre les deux délégués de Portiragnes et M. D'ETTORE, entretien qui a abouti sur un constat de désaccord car la commune souhaitait une vice présidence.

« Ce n'était pas un souhait de notoriété ni une question d'indemnité mais cela nous paraissait légitime. J'ai moi même contribué à la création de la Communauté de Communes des Pays d'Agde. Je constate que les représentations d'Agde et de Pézenas ont été renforcées et ce au détriment des petites communes que nous sommes. Le poids financier de la contribution peut expliquer ce choix mais les communes de Portiragnes et de Vias le regrettent. J'ai l'impression qu'elles sont punies pour avoir « mal voté » en mars 2008 d'où une nouvelle source d'inquiétude ».

Monsieur EXPOSITO assure d'une part, que les délégués de Portiragnes se seront pas des opposants systématiques mais vigilants et que d'autre part, ils seront des partenaires constructifs et attentifs.

→ Monsieur D'ETTORE -

« J'espère mois aussi que vous ne serez pas des opposants résolus. Les vice présidences ne sont pas attachées à des communes mais à des hommes et des femmes. C'est sa confiance que le président délègue et cette confiance je ne la délègue qu'à des personnes avec qui je me sens justement en confiance. Cette prise de position n'entamera pas mon souhait de travailler avec les Portiragnais comme avec les habitants des dix-neuf communes qui composent notre Communauté d'Agglomération».

4. → ELECTION DES VICE-PRESIDENTS :

Monsieur le Président expose qu'au vu de la délibération n°3 prise précédemment à la même séance du 14 avril 2008 créant douze postes de vice présidents, il convient de procéder à leur élection parmi les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-2 et L 2122-4.

Les candidats aux postes de vice présidents sont les suivants :

- **Pour le poste de 1er vice président :** monsieur VOGEL-SINGER Alain
- **Pour le poste de 2ème vice président :** monsieur AMIEL Guy
- **Pour le poste de 3ème vice président :** monsieur MARTINEZ Jean
- **Pour le poste de 4ème vice président :** monsieur SICARD Edgar
- **Pour le poste de 5ème vice président :** monsieur GAIRAUD Robert
- **Pour le poste de 6ème vice président :** monsieur MILLAT Gérard
- **Pour le poste de 7ème vice président :** monsieur GARRIGA Jacques
- **Pour le poste de 8ème vice président :** monsieur DREVET Patrice
- **Pour le poste de 9ème vice présidente :** madame ANTOINE Christine
- **Pour le poste de 10ème vice président :** monsieur GAUDY Vincent
- **Pour le poste de 11ème vice président :** monsieur THERON Christian
- **Pour le poste de 12ème vice présidente :** madame SALGAS Véronique

il invite l'Assemblée délibérante à procéder à l'élection de chacun des vice présidents par scrutin secret et à la majorité absolue. Les dépouillements, effectués par le Secrétaire de séance, du scrutin secret ont donné les résultats suivants :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur VOGEL-SINGER à l'élection du 1er vice président, délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable – coordonnateur du pôle projet.

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	8 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de voix recueillies	36

Monsieur VOGEL-SINGER Alain est élu **1er vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur AMIEL Guy à l'élection du 2ème vice président, délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information – coordonnateur du pôle fonctionnement

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	10 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de voix recueillies	34

Monsieur Guy AMIEL est élu **2ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur MARTINEZ Jean à l'élection du 3ème vice président, délégué à l'innovation économique, à la formation et aux maisons de l'entreprise

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	8 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de voix recueillies	36

Monsieur MARTINEZ Jean est élu **3ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur SICARD Edgar à l'élection du 4ème vice président, délégué aux ressources humaines et aux relations sociales

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	10 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de voix recueillies	34

Monsieur SICARD Edgar est élu **4ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur GAIRAUD Robert à l'élection du 5ème vice président, délégué à la commande publique et à la logistique technique

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	8 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de voix recueillies	36

Monsieur GAIRAUD Robert est élu **5ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN: candidat monsieur MILLAT Gérard à l'élection du 6ème vice président, délégué au développement économique

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	8 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de voix recueillies	36

Monsieur MILLAT Gérard est élu **6ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur GARRIGA Jacques à l'élection du 7ème vice président, délégué aux équipements communautaires sportifs et culturels

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	10 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de voix recueillies	34

Monsieur GARRIGA Jacques est élu **7ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur DREVET Patrice à l'élection du 8ème vice président, délégué au tourisme et à la communication

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	9 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de voix recueillies	35

Monsieur DREVET Patrice est élu **8ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat madame ANTOINE Christine à l'élection du 9ème vice président, déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	11 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de voix recueillies	33

Madame ANTOINE Christine est élue **9ème vice présidente** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat monsieur GAUDY Vincent à l'élection du 10ème vice président, délégué à l'habitat

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	7 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	37

Nombre de voix recueillies	37
----------------------------	-----------

Monsieur GAUDY Vincent est élu **10ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat **monsieur THERON Christian** à l'élection du 11ème vice président, délégué aux transports.

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	9 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de voix recueillies	35

Monsieur THERON Christian est élu **11ème vice président** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN : candidat **madame SALGAS Véronique** à l'élection du 12ème vice président, déléguée à l'environnement

Nombre de votants	44
Bulletins blancs, nuls	9 bulletins blancs
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de voix recueillies	35

Madame SALGAS Véronique est élue **12ème vice présidente** de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la majorité absolue.

⇒ **Le Conseil communautaire**
Après avoir voté à bulletins secrets.,

➤ **A ELU** (au premier tour, à la majorité absolue) :

- **Monsieur VOGEL-SINGER Alain**, 1^{er} vice président
- **Monsieur AMIEL Guy**, 2^{ème} vice président
- **Monsieur MARTINEZ Jean**, 3^{ème} vice président
- **Monsieur SICARD Edgar**, 4^{ème} vice président
- **Monsieur GAIRAUD Robert**, 5^{ème} vice président
- **Monsieur MILLAT Gérard**, 6^{ème} vice président
- **Monsieur GARRIGA Jacques**, 7^{ème} vice président
- **Monsieur DREVET Patrice**, 8^{ème} vice président
- **Madame ANTOINE Christine**, 9^{ème} vice présidente
- **Monsieur GAUDY Vincent**, 10^{ème} vice président
- **Monsieur THERON Christian**, 11^{ème} vice président
- **Madame SALGAS Véronique**, 12^{ème} vice présidente

➤ **PROCEDE** à leur installation immédiate.

5. → ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 5211-10, il convient de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée composé du Président, d'un ou plusieurs vice présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs membres parmi ceux du Conseil communautaire. Par conséquent, il propose que le Bureau soit composé de 27 membres et donne ensuite lecture de la liste :

- **M. D'ETTORE Gilles**, Président
- **M. VOGEL-SINGER Alain**, 1^{er} vice président
- **M. AMIEL Guy**, 2^{ème} vice président
- **M. MARTINEZ Jean**, 3^{ème} vice président
- **M. SICARD Edgar**, 4^{ème} vice président
- **M. GAIRAUD Robert**, 5^{ème} vice président
- **M. MILLAT Gérard**, 6^{ème} vice président
- **M. GARRIGA Jacques**, 7^{ème} vice président
- **M. DREVET Patrice**, 8^{ème} vice président
- **Mme ANTOINE Christine**, 9^{ème} vice présidente
- **M. GAUDY Vincent**, 10^{ème} vice présidente
- **M. THERON Christian**, 11^{ème} vice président
- **Mme SALGAS Véronique**, 12^{ème} vice président
- **M. HUPPÉ Philippe**, maire d'Asissan
- **M. AT Jean-Marie**, maire d'Aumes
- **M. RALUY Robert**, maire de Bessan
- **M. SERS Jean-Charles**, maire de Castelnaud de Guers
- **M. SANCHEZ Henry**, maire de Cazouls d'Hérault
- **M. LANDRY Jean-Noël**, maire de Lézignan la Cèbe
- **MILLAT Guy**, maire de Nizas
- **M. BARRAU Gérard**, maire de Pinet
- **M. EXPOSITO Claude**, maire de Portiragnes
- **M. SOULIER Jean-Pierre**, maire de Saint Pons de Mauchiens
- **M. MONÉDÉRO Richard**, maire de Vias
- **M. FAGES Roger**, Conseiller Général
- **M. FREY Sébastien**, Conseiller Général
- **M. REVALOR Ansiau**, Délégué communautaire

Monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur la composition des membres du Bureau tel que listés ci-dessus et de procéder ensuite à son élection.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

Après en avoir délibéré,

➤ que le **Bureau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée** se compose comme suit :

NOM – Prénom	Qualité	COMMUNE
D'ETTORE Gilles	Président	Agde
VOGEL-SIENGER Alain	1er vice président	Pézenas
AMIEL Guy	2ème vice président	Saint Thibéry
MARTINEZ Jean	3ème vice président	Caux
SICARD Edgar	4ème vice président	Nézignan l'Evêque
GAIRAUD Robert	5ème vice président	Pomérols
MILLAT Gérard	6ème vice président	Agde
GARRIGA Jacques	7ème vice président	Montagnac
DREVET Patrice	8ème vice président	Pézenas
ANTOINE Christine	9ème vice présidente	Agde
GAUDY Vincent	10ème vice président	Florensac
THERON Christian	11ème vice président	Agde
SALGAS Véronique	12ème vice présidente	Agde
HUPPÉ Philippe	Maire	Adissan
AT Jean-Marie	Maire	Aumes
RALUY Robert	Maire	Bessan

SERS Jean-Charles	Maire	Castelnau de Guers
SANCHEZ Henry	Maire	Cazouls d'Hérault
LANDRY Jean-Noël	Maire	Lézignan la Cèbe
MILLAT Guy	Maire	Nizas
BARRAU Gérard	Maire	Pinet
EXPOSITO Claude	Maire	Portiragnes
SOULIER Jean-Pierre	Maire	Saint Pons de Mauchiens
MONÉDÉRO Richard	Maire	Vias
FAGES Roger	Conseiller Général	Montagnac
FREY Sébastien	Conseiller Général	Agde
REVALOR Ansiau	Délégué communautaire	Pézenas

6. → DESIGNATION DES 30 DELEGUES TITULAIRES ET 15 DELEGUES SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL DU SMICTOM PEZENAS-AGDE :

Vu l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président expose :

- que dans le cadre de ses compétences optionnelles en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié la gestion au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde,
- que par Arrêté préfectoral n°2003-II-390 en date du 28 mai 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est devenue membre du SMICTOM de Pézenas-Agde à compter du 1^{er} juin 2003.

Suivant l'Arrêté préfectoral il précise :

- que le syndicat est administré par un Comité syndical composé de 60 représentants (27 suppléants) des Collectivités Territoriales et Etablissements publics de coopération Intercommune (EPCI) membres sur la base du dernier recensement général de la population (évaluée avec doubles comptes).
- que le nombre de sièges détenus par chaque collectivités territoriale ou E.P.C.I. au sein du Comité syndical ne peut excéder 50 % du nombre total de sièges. Le nombre de délégués répartis sur la totalité du territoire s'établit comme suit :

✓ Pour les délégués titulaires:

* de 1 à 1 500 habitants : 2 délégués titulaires

* de 1 501 à 4 500 habitants : 3 délégués titulaires

* à partir de 4 501 habitants et au-delà : 1 délégué titulaire par tranche entière de 1 500 habitants.

✓ Pour les délégués suppléants :

* Le nombre de délégués suppléants est égal à la moitié du nombre des délégués titulaires.

* Les délégués suppléants pourront assister aux séances du Comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire.

Monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur la désignation des 30 délégués titulaires et 15 suppléants représentant la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, étant précisé que pour cette catégorie de syndicats mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une des 19 communes membres.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code des Collectivités Territoriales complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

➤ **DE PROCEDER** à l'élection des 30 délégués titulaires et 15 suppléants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein de l'organe délibérant du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Pézenas-Agde :

DELEGUES TITULAIRES

BECHAUX Murielle
BONNAFOUX Jean-Michel
BONNARIC Guilhem
CHABERT Laurent
D'ETTORE Gilles
DRUILLE Richard
FADAT Jean-Claude
GAIRAUD Robert
GAUDY Vincent
GROLEAU Joséphine
GUIRAO Michel
GUIRAUD Alain
HUC Alain
KERVELLA Géraldine
LESCURE Sylvie
MAERTEN Marion
MAJORY Jean-Baptiste
MARHUENDA Pierre
MAS Michel
MERLO André
MORLOT Yves
NUMERIN Jean-Alain
RALUY Robert
REVALOR Ansiau
RUIZ Gaby
RYAUX Alain
SOULIER Jean-Pierre
TRINQUIER Michel
UNAL Michel
VOGEL-SINGER Alain

DELEGUES SUPPLEANTS

BERNAL François
CADIERGUES Serge
DUGUIES Catherine
FAURE Charles
FONADE Olivier
GIRAUD Francis
GLOMOT Rémi
LABATUT Lucienne
LIEVENS Hubert
MARTI Jacques
MOLINO Robert
PEREZ Robert
PEPIN-BONET Stéphane
RICO Marc
SALGAS Véronique

7. → DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE :

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la séance du prochain Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

➤ **DE FIXER** le lieu du prochain Conseil communautaire de la CAHM sur la commune de Pézenas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30
